

Élections professionnelles

Depuis huit ans, la participation aux élections professionnelles dans les Alpes de Haute Provence est supérieure à la moyenne nationale, et les résultats placent le **SNUipp-FSU 04** largement en tête. Cela donne à vos représentant·e·s une indéniable légitimité pour défendre pied à pied – et chercher à améliorer – les conditions de travail des personnels et les conditions de scolarisation des élèves dans notre département rural, pourtant durement impacté par les politiques régressives de ces dernières années.

Cette année, on y retourne. Mais on espère une participation encore plus importante : on compte sur vous !

Le vote électronique imposé est le meilleur moyen pour faire baisser la participation. Cela permet ensuite aux commentateurs avisés de gloser sur le manque d'intérêt de la profession pour ces élections...

Et si on les faisait à nouveau mentir cette année ? Car dans le 04, le taux de participation et les résultats obtenus par le SNUipp-FSU permettent aux collègues d'être moins maltraité·es qu'ailleurs. Petit tour d'horizon des « questions les plus fréquemment posées » (FAQ).

pourquoi voter ?

Comme on l'a déjà dit, la participation des enseignant·es aux élections a baissé depuis la mise en place du vote électronique, ce qui a mathématiquement, mais artificiellement, réduit le poids de l'Éducation Nationale au sein de la Fonction Publique. D'autant plus que jusqu'à présent la participation des AESH était très faible.

Voter, c'est redonner les moyens aux organisations syndicales de porter notre voix. Plus la participation sera importante, plus celle-ci sera entendue : votez et faites voter autour de vous !

pour qui voter ?

Ces élections vont déterminer les moyens dont disposera chaque organisation syndicale pour les quatre années à venir, tant en terme de représentativité (nombres de sièges dans les instances...) que de temps de décharge syndicale.

Au niveau national, voter FSU (au CSA Ministériel), c'est la garantie d'avoir des porte-paroles combatifs et déterminés à tous les niveaux de décision.

Au niveau local, voter FSU (au CSA Académique – voir encadré page 3) et SNUipp-FSU (à la CAPD), c'est envoyer dans les instances des représentant·es que vous connaissez et qui ont fait leurs preuves. Ils et elles sauront aussi mieux que quiconque vous accompagner dans vos démarches individuelles.

comment voter ?

Il faut avant tout créer son **espace électeur** en cliquant sur le lien qui vous a été adressé le 13 octobre sur votre boîte professionnelle (tutoriel sur notre site ou en flashant le QR-code ci-dessous).



À partir du **jeudi 1^{er} décembre** à 10h, et jusqu'au **jeudi 8 décembre** à 17h, il faut se rendre sur cet espace électeur pour voter.

Trois votes vont alors se succéder sur l'écran :

- ▶ CSA Ministériel puis CSA Académique (on vote **FSU** !)
- ▶ CAPD (on vote **SNUipp-FSU** !)

les candidat·es du snuipp-fsu 04

Vous connaissez, forcément, tou·tes (ou presque tou·tes) les candidat·es présenté·es par le **SNUipp-FSU des Alpes de Haute Provence** pour les élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre prochain.

Et ce pour une raison simple : depuis des années, ils et elles se mobilisent dans toutes les actions de terrain, sont disponibles pour vous apporter des infos, vous aider et vous accompagner. Certain·es sont vos représentant·es dans les instances départementales et académiques.

Fidèles au poste, les ancien·nes ont travaillé avec sérieux pour garantir les droits individuels de chacun·e tout autant que l'équité collective ; ils et elles ont bataillé avec ferveur pour maintenir un haut niveau d'exigence pour le service public d'éducation de notre département.

Militant·es aguerris·es, les novices sont prêt·es à relever le défi et peser sur les adaptations nécessaires de notre organisation afin qu'elle soit toujours plus efficace.

Vous pouvez leur faire confiance pour les 4 années à venir : ce sont les candidat·es d'une organisation qui a fait ses preuves.

La capd (commission administrative paritaire départementale)

La **CAPD** est l'instance qui jusqu'à présent concernait les carrières des personnels sur tous ses aspects : avancement, mouvement, situations particulières... Depuis la loi dite « loi de transformation de la fonction publique » en août 2019, son rôle a changé, la cantonnant principalement aux procédures disciplinaires et à l'étude des recours entrepris par les personnels. En effet, ces questions relatives à l'avancement et à la mobilité, sont dorénavant traitées de façon édulcorée en CSA, l'instance dite de "dialogue social".

Même si cette instance n'a plus grand-chose à voir avec ce que les élu·es du personnel ont pu connaître jusqu'à il y a peu, leur rôle et leur place n'en demeurent pas moins essentiels dans la défense des droits des personnels. Fort·es des connaissances du système, des spécificités territoriales et des différents dossiers, acquises dans cette instance, les candidat·es du SNUipp-FSU 04 savent défendre et accompagner vos situations individuelles.

Le vote pour la CAPD est un scrutin de liste, nominatif, avec 5 titulaires et 5 suppléant·es.

les autres instances (csa-d, csa-d formation spécialisée, cden)

▶ Le **CSA-D** (Comité Social d'Administration Départemental) est le lieu où se discutent les moyens donnés à l'école et son organisation, et en particulier la carte scolaire. Les représentant·es du personnel y ont un rôle essentiel pour peser sur les décisions qui impactent fortement le quotidien des personnels et des élèves.

▶ Le **CSA-D en formation spécialisée SSCT** (Santé, Sécurité et Conditions de Travail, anciennement CHS-CT) est l'instance où sont abordées les conditions de travail des personnels, depuis l'état des bâtiments jusqu'aux questions de souffrance au travail.

▶ Le **C DEN** (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale) est l'instance « politique » de notre institution. Il réunit, en plus des membres du CSA-D, des représentant·es de la Préfecture, des élus locaux et des parents d'élèves.

C'est le nombre de votes pour la liste FSU au CSA Académique qui déterminera le nombre de représentant·es délégué·es par chaque syndicat dans ces instances.

La FSU 04 propose une liste de délégué·es du 1^{er} et du 2nd degré, afin de maîtriser au mieux les dossiers abordés.

Pour le SNUipp-FSU 04, il s'agit de : Stéphane BOUTHORS, Gweltaz BROUDIC, Sabrina CASTELLARNAU, Agnès WOLFF, Thierry CUISSON, Louise BRUNEL, Simon EYSSERIC, Nathalie ESPOSITO, Cristel PLUYETTE, et Ariane SÈDES.

La répartition des délégué·es dans le CSA-D et le CSA-D en formation SSCT se fera en fonction du nombre de sièges obtenus et des compétences spécifiques des un·es et des autres.



Les Candidat·es à la CAPD

Retrouvez la présentation rapide des collègues qui vous représenteront en CAPD et qui vous accompagneront dans toutes vos démarches pour les 4 années à venir dans la profession de foi ci-jointe.

Vous trouverez également de nombreuses informations complémentaires sur toutes nos publications du mois de novembre. Rendez-vous sur notre site : <https://04.snuipp.fr/>

Les Délégué·es au CSA-D



BROUDIC
Gweltaz

ULIS école
Malijai



WOLFF
Agnès

Adjointe
Les Mées



CUISSON
Thierry

RASED spé E
Digne-les-Bains



EYSSERIC
Simon

Directeur
Pierrefeu

En plus des candidat·es à la CAPD, Ariane, Stéphane, Sabrina, Louise, Nathalie et Cristel, le SNUipp-FSU 04 déléguera Gweltaz, Agnès, Thierry et Simon pour vous représenter dans les instances départementales¹ dès lors que vous voterez la liste FSU au CSA Académique.

¹ CSA-D, CSA-D en FS-SSCT, C DEN

ATTENTION : Piège !

Certains syndicats présentent une liste au CSA-A mais n'ont pas de représentant·es dans notre département.

Cela a une conséquence directe :

Voter CGT, SNALC, SNE, SIAES ou encore AD, c'est s'abstenir pour les instances des Alpes de Haute Provence !